



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R32-2025-627

PUBLIÉ LE 9 DÉCEMBRE 2025

Sommaire

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /

R32-2025-12-08-00012 - Arrêté DOS-GRHH-2025-152 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de CAMBRAI (Nord) (3 pages) Page 3

R32-2025-12-01-00244 - ARRETE DOS-SDDDFGRHSS N° 2025-91 PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL TECHNIQUE DE L'INSTITUT DE FORMATION DES CADRES DE SANTE DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE LILLE. (3 pages) Page 6

R32-2025-12-09-00012 - ARRETE DOS-SDDDFGRHSS N°2025-92 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL TECHNIQUE DE L'ECOLE DE PUERICULTRICES FACULTE DE MEDECINE MAIEUTIQUE SCIENCES DE LA SANTE DE LILLE. (3 pages) Page 9

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement - Hauts-de-France /

R32-2025-12-08-00019 - Arrêté modificatif portant nomination au Comité de bassin Artois-Picardie (2 pages) Page 12

Direction régionale des affaires culturelles - Hauts-de-France /

R32-2025-12-03-00005 - arrêté préfectoral de nomination à la mission de conservateur délégué des Antiquités et Objets d'art de la Somme (1 page) Page 14

**ARRETE DOS-GRHH-2025-152
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU
CENTRE HOSPITALIER DE CAMBRAI (NORD)**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 02 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Hugo GILARDI) ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-185 du 08 décembre 2020 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Cambrai (Nord) ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 23 octobre 2025 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu les appels à candidatures organisés par l'agence régionale de santé Hauts-de-France du 09 avril 2025 au 09 juin 2025, visant à renouveler l'ensemble des sièges du collège des personnalités qualifiées, pour un nouveau mandat de cinq ans ;

Vu l'appel à candidatures permanent organisé par l'agence régionale de santé Hauts-de-France le 1^{er} août 2025 ;

Vu les candidatures reçues ;

Vu les désignations par Monsieur le Préfet du Nord concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

ARRETE

Article 1^{er} :

A compter de la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Cambrai est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

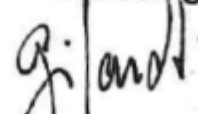
Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et le directeur du centre hospitalier de Cambrai, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 08 décembre 2025

Le Directeur général



Hugo GILARDI

ANNEXE 1 (ARRETE DOS-GRHH-2025-152)

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1°/ en qualité de représentant des collectivités territoriales

- Madame Marie-Anne DELEVALLÉE, Maire de Cambrai, et Madame Virginie WIART, représentante de la commune de Cambrai ;
- Madame Sylviane MAUR et Madame Marie-Bernadette BUISSET-LAVALARD, représentantes de la communauté d'agglomération de Cambrai ;
- Monsieur Nicolas SIEGLER, représentant du Président du conseil départemental du Nord.

2°/ en qualité de représentant du personnel

- Monsieur le docteur Vincent DRUBAY et Monsieur le docteur Zacharie JOMAA, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Un(e) représentant(e) de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques en attente de désignation ;
- Monsieur Michel SZYPURA et Monsieur Grégory PINATEL, représentants désignés par les organisations syndicales.

3°/ en qualité de personnalité qualifiée

- Madame Lilianne DURIEUX-HARNEQUAUX et Madame Colette GOSSELIN, personnalités qualifiées désignées par le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Monsieur André MINART, personnalité qualifiée désignée par le Préfet du Nord ;
- Monsieur Jean-Louis DELHAYE (union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM)) et Monsieur Bertrand BAUDUIN (association consommation, logement et cadre de vie (CLCV)), représentants des usagers désignés par le préfet du Nord.

**ARRÊTÉ DOS-SDDFGRHSS N° 2025-91 PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL TECHNIQUE DE
L'INSTITUT DE FORMATION DES CADRES DE SANTE DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE LILLE**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de Santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France - M. Gilardi (Hugo) ;

Vu l'arrêté du 18 août 1995 modifié relatif au diplôme de cadre de santé ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 23 octobre 2025 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

ARRETE

Article 1 - L'article 1 de l'arrêté DOS- SDDFGRHSS N° 2025-90 du 27 novembre 2025 susvisé est modifié comme suit :

- des professionnels, désignés par le directeur de l'institut, titulaires du diplôme de cadre de santé exerçant depuis au moins trois ans des fonctions d'encadrement dans un service accueillant des étudiants en stage, en nombre égal, par profession, aux enseignants mentionnés ci-dessus :

- Formation Ergothérapeute :

titulaire : Monsieur Stéphane DIEU, Cadre de Santé au Centre de
Rééducation Marc Sautelet

suppléant : En cours de désignation

- des représentants des étudiants, élus par leurs pairs, en nombre égal, par profession, aux enseignants mentionnés ci-dessus :

1ère ANNEE DE FORMATION

Formation Infirmier :

titulaire : Madame Mélanie SANDRAPS

suppléant : Monsieur Dimitri LEVISSE

- Formation Préparateur en Pharmacie :
titulaire : Madame Justine DELDIQUE
suppléante : Madame Emilie BEAUCHAMP
- Formation Technicien de Laboratoire :
titulaire : Madame Maimoun OUSSANI
suppléante : Madame Hélène PIETERS-DELEVOYE
- Formation Diététicien :
titulaire : Madame Karene CHOQUE-CLICTEUR
suppléant : En cours de désignation
- Formation Manipulateur en Electroradiologie Médicale :
titulaire : Madame Elise DESCAMPS
suppléant : En cours de désignation

2^{ème} ANNEE DE FORMATION

- Formation Infirmier :
titulaire : Madame Florence WAYMEL
suppléant : Madame Coralie DELFOLY-DESSENNE
- Formation Préparateur en Pharmacie :
titulaire : Madame Céline RYCKEWAERT-LALLOYER
suppléant : M. Frédéric GALLET
 - Formation Technicien de Laboratoire :
titulaire : Madame Catherine FROMONT-SOSNOWSKI
Suppléante : Madame Amélie FOURNIER
 - Formation Diététicien :
titulaire : Madame Virginie LENNE-DELEDICQUE
suppléant : En cours de désignation
 - Formation Manipulateur en Electroradiologie Médicale :
titulaire : Madame Hajare AZAHAF-BOUDERSA
suppléant : Monsieur Rodolphe PELONDE
 - Formation Psychomotricienne :
titulaire : Monsieur Maxime TCHYDEMIAN
suppléant : En cours de désignation
- une personnalité qualifiée, désignée par le directeur de l'institut :
titulaire : Madame Isabelle DELABRIERE, Personne qualifiée Chef de Clinique
au Centre Hospitalier Universitaire de Lille - Calmette
suppléant : En cours de désignation

Article 2 Selon les questions inscrites à l'ordre du jour, le président, soit seul, soit à la demande de la majorité des membres du conseil, peut demander à toute personne qualifiée susceptible d'apporter un avis à ce conseil d'assister à ses travaux.

Article 3 Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 4 Le présent arrêté sera notifié au directeur de l'institut de formation des cadres de santé du centre hospitalier universitaire de Lille pour diffusion auprès des membres du conseil technique et affichage dans ses locaux.

Article 5 Le directeur de l'offre de soins de l'ARS Haut-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat en région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 1^{er} décembre 2025

Pour le directeur général et par délégation,

Dr Sophie AUGROS
Sous-directrice Démographie, Formation et Gestion
[des Ressources Humaines du système de santé](#)



**ARRÊTÉ DOS-SDDFGRHSS N° 2025-92 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL TECHNIQUE DE L'ÉCOLE DE
PUERICULTRICES FACULTE DE MEDECINE MAÏEUTIQUE SCIENCES DE LA SANTE DE LILLE**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de Santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France - M. Gilardi (Hugo) ;

Vu l'arrêté du 12 décembre 1990 modifié relatif à la scolarité au diplôme d'Etat de puéricultrice et au fonctionnement des écoles ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 23 octobre 2025 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

ARRETE

Article 1 Le conseil technique de l'Ecole de Puéricultrices Faculté de Médecine Maïeutique Sciences de la Santé de Lille est composé, pour l'année 2025/2026 ainsi qu'il suit :

- le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant ;
- le directeur de l'école ; Madame Nathalie CATRICE-ORTEBOIS
- le professeur d'université, praticien hospitalier de pédiatrie ou le médecin qualifié spécialiste en pédiatrie, désigné par le directeur général de l'agence régionale de santé :

titulaire : Madame Marie-Laure CHARKALUK-DUPONT

suppléante : Madame Alexandra NUYTTEN

Deux représentants de l'organisme gestionnaire dont un infirmier général pour les écoles à gestion hospitalière publique :

1^{er} représentante

: Madame Nadège CASTELAIN , Responsable
Administratif et Financier à la Faculté de Médecine
Maïeutique Sciences de la Santé

suppléante de la 1^{er} représentante : Madame Perrine TAMBOISE, Secrétaire Générale
à la Faculté de Médecine Maïeutique Sciences de
la Santé

2^{ème} représentant : En cours de désignation

suppléant du 2^{ème} représentant : En cours de désignation

Deux représentants des enseignants de l'école élus par leurs pairs, dont le mandat d'une durée égale à celle de la formation est renouvelable trois fois dont :

- un médecin qualifié spécialiste en pédiatrie :

titulaire : Madame Valentine HOEUSLER, Praticien Hospitalier Chef de
Service à l'Hôpital Saint-Vincent de Paul

suppléante : Madame Sandrine VU, Pédiatre à l'Hôpital Saint-Vincent de Paul

- une puéricultrice, monitrice de l'école :

titulaire : Madame Géraldine DOMERGUE, Cadre Formateur à la Faculté de
Médecine Maïeutique Sciences de la Santé

suppléante : Madame Sophie PETIT-BAZILLE, Cadre Formateur à la Faculté de
Médecine Maïeutique Sciences de la Santé

Deux puéricultrices exerçant des fonctions d'encadrement dans des établissements accueillant des élèves en stage nommées par le directeur général de l'agence régionale de santé, dont le mandat d'une durée égale à celle de la formation est renouvelable trois fois dont :

- une du secteur hospitalier :

titulaire : Madame Françoise NOWAKOWSKI, Cadre Puéricultrice au GHICL
Saint-Vincent

suppléante : Madame Caroline CARPENTIER, Puéricultrice au Centre Hospitalier
de Saint-Omer

- une du secteur extrahospitalier :

titulaire : Madame Agathe MACREZ, Directrice à la Crèche La Poussinière à Lille

suppléante : Madame Eline VANDAELE, Cadre Puéricultrice à la PMI à
Tourcoing-Mouvoux

Deux représentants des élèves élus par leurs pairs, dont le mandat est d'une durée égale à celle de la formation :

titulaires : Madame Juliette SUTERA-SARDO et Madame Lucie MEUNIER

suppléantes : Madame Flavie SWIDERSKI et Madame Mathilde GOULOIS

Article 2 Selon les questions inscrites à l'ordre du jour, le président, soit seul, soit à la demande de la majorité des membres du conseil, peut demander à toute personne qualifiée susceptible d'apporter un avis à ce conseil d'assister à ses travaux.

Article 3 Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 4 Le présent arrêté sera notifié au directeur de l'Ecole de Puéricultrices Faculté de Médecine Maïeutique Sciences de la Santé de Lille pour diffusion auprès des membres du conseil technique et affichage dans ses locaux.

Article 5 Le directeur de l'offre de soins de l'ARS Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat en région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le

- 9 DEC. 2025

Pour le directeur général et par délégation,

Dr Sophie AUGROS
Sous-directrice Démographie, Formation et Gestion
des Ressources Humaines du système de santé





**PRÉFET
COORDONNATEUR
DU BASSIN
ARTOIS-PICARDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Arrêté modificatif portant nomination au Comité de bassin Artois-Picardie

Le préfet de la région Hauts-de-France,
préfet coordonnateur de bassin Artois-Picardie,
préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,
préfet du Nord,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 213-7, L 213-8, D 213-17 et suivants, relatifs aux comités de bassin ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 17 janvier 2024, portant nomination de monsieur Bertrand GAUME, en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité du Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret n° 2020-1062 du 17 août 2020 relatif aux comités de bassin ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 janvier 2021, modifié par l'arrêté du 11 octobre 2021, fixant la composition du comité de bassin Artois-Picardie ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 janvier 2021, modifié par les arrêtés des 11 octobre 2021, 11 mars 2022, 28 juillet 2022, 10 mars 2023, 1^{er} juin, 6 septembre et 27 octobre 2023, 27 mars 2024, du 21 juillet 2025 et 29 juillet 2025 et portant nomination au comité de bassin Artois-Picardie ;

Considérant ce qui suit :

1. Madame Odile Le Serre a fait part de sa démission de son mandat de représentante de l'industrie au Comité de Bassin par mail, à la date du 9 avril 2025.
2. Le collège composé des présidents de la chambre de commerce et d'industrie Hauts-de-France, de la coopération agricole et du MEDEF Hauts-de-France en date du 24 juillet 2025 a proposé madame Amina BENSAFI pour représenter l'industrie au Comité de Bassin.

Sur proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France, délégué de bassin Artois-Picardie et du secrétaire général des affaires régionales des Hauts-de-France ,

ARRÊTE

Article 1 – Objet de l'arrêté

L'article 4 de l'arrêté préfectoral du 5 janvier 2021 susvisé est modifié :

- est nommée représentante de l'industrie madame Amina BENSAFI en remplacement de madame Odile Le Serre

Article 2 – Recours

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication, d'un recours auprès du tribunal administratif de Lille.

Article 3 – Exécution et diffusion

Le secrétaire général des affaires régionales (SGAR) des Hauts-de-France, le directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement (DREAL) des Hauts-de-France, délégué de bassin Artois-Picardie, le directeur général de l'Agence de l'eau Artois-Picardie (AEAP) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État en Hauts-de-France.

Fait à Lille, le

08 DEC. 2025



Bertrand GAUME



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

**Arrêté préfectoral portant nomination
du conservateur délégué des antiquités et objets d'art (Somme)**

Le préfet de la région Hauts-de-France,
préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,
préfet du Nord,
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code du patrimoine, notamment son livre VI ;

Vu le décret n°71-859 du 19 octobre 1971 modifié relatif aux attributions des conservateurs des antiquités et objets d'art ;

Vu l'avis de la conservation régionale des monuments historiques en date du 10 juin 2025 ;

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en sa séance du 19 juin 2025 ;

Sur proposition de la directrice régionale adjointe déléguée en charge des patrimoines et de l'architecture ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Monsieur Jean-Loup LEGAY est nommé conservateur délégué des antiquités et objets d'art du département de la Somme pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2026.

Article 2

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional des affaires culturelles sont chargés, pour le préfet de région et chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le *3 décembre 2025*

Pour le préfet de la région,
Le directeur régional
des affaires culturelles,
Hilaire MULTON
Hilaire MULTON